

Procédure prise de licence



Saison 2021

Pourquoi se licencier?



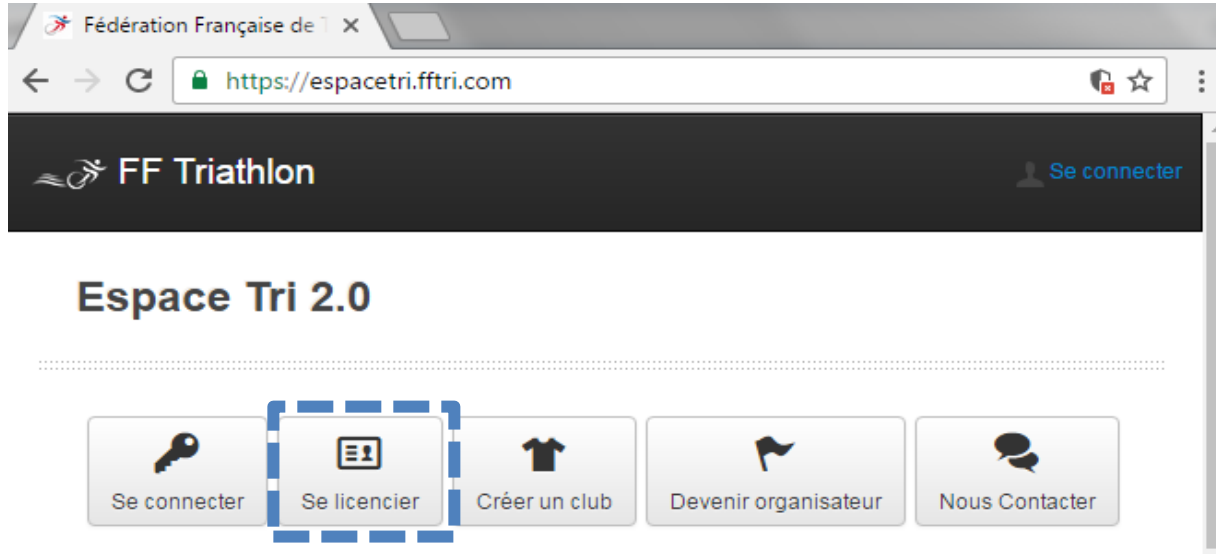
- La prise de licence permet :
 1. De participer à l'ensemble des entraînements du club
 2. De profiter de séances encadrées
 3. D'accéder gratuitement à la piscine dans les créneaux d'entraînements
 4. De ne pas payer les engagements pour le challenge hivernal de « Bike & Run » ainsi que pour des triathlons retenus par le comité directeur
 5. De profiter d'aides pour les stages organisés au cours de la saison
 6. D'avoir des vêtements club à tarifs préférentiels
 7. D'avoir une réduction de 30% sur tout le magasin LOOK de Nevers
 8. Etc...

Quelles sont les étapes de prise de licence?

1. Remplir le formulaire de demande de licence sur le site de la FFTri (voir procédure ci-après). **Le licencié doit choisir le paiement en ligne.**
L'ensemble de la procédure est donc dématérialisée.
2. Le club valide la demande du licencié
3. Licence validée!

Si c'est votre première licence...

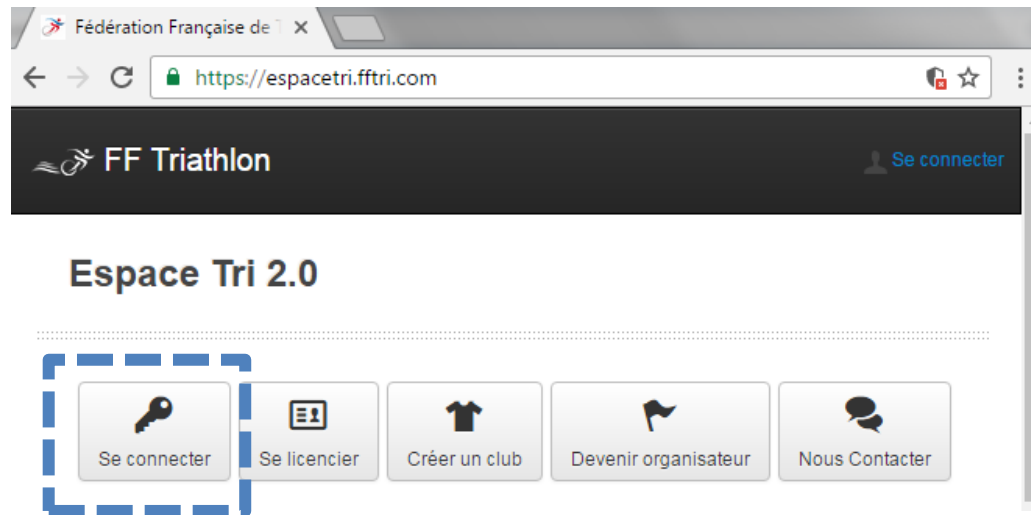
- Rendez-vous sur le site : <https://espacetri.fftri.com/>
- Cliquez sur l'onglet « Se licencier »



- Suivre les instructions. Notre club est « Nevers Triathlon » dans la région « Bourgogne-Franche Comté ».

Si vous renouvelez votre licence...

- Rendez-vous sur le site : <https://espacetri.fftri.com/>
- Cliquez sur l'onglet « Se connecter ». Votre identifiant est votre numéro de licence (format A12345) et votre mot de passe...!



- Cliquer sur « Renouveler sa licence »
- Suivre les instructions



Il n'existe qu'un seul modèle de certificat médical à fournir, présent sur le site de la FFTri :

<https://www.fftri.com/wp-content/uploads/2018/09/Mod%C3%A8le-de-certificat-m%C3%A9dical-2019.pdf>

Pensez à le fournir à votre médecin lors de la visite médicale!

Par défaut, demandez à votre médecin de choisir « compétition »

Certificat médical	
Je soussigné(e) Docteur, certifie que l'état de santé de M. / Mme ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :	
La pratique du sport ⁽¹⁾ en compétition	<u> RAYER LA MENTION INUTILE </u>
La pratique du sport ⁽²⁾	
(1) A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 du code du sport, précisées à l'article D. 231-1-5 du même code et listées ci-après :	
<ol style="list-style-type: none">1. l'apnée,2. la plongée subaquatique,3. la spéléologie4. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé5. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;6. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radiodéjà ;7. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;8. le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.	
Important : Les certificats médicaux correspondants aux disciplines ci-dessus numérotées de 1 à 4, valable une saison, peuvent être remis à votre club en même temps que votre formulaire de demande de licence (les disciplines concernées seront alors mentionnées sur votre licence). A défaut, ils devront être fournis directement à l'organisateur en cas de participation à un raid intégrant une ou plusieurs de ces disciplines.	
A, le	
Signature et cachet du médecin	

Certificat médical à joindre à votre formulaire de demande de licence

Prix licence



- Les tarifs de la licence sont les suivants :

Type licence	Part club	Part FFTri	Coût licence
Adulte	60 €	102 €	162 €
Jeunes	60 €	48 €	108 €
Paratriathlète	60 €	97 €	157 €
Loisir jeune, Senior, et paratriathlon	60 €	46 €	106 €

A noter :

- Réduction de 10€ pour les catégories mini-poussin
- Part club à 1€ pour les membres du comité directeur et les entraîneurs
- Réduction spéciales familles possible (voir page suivante)
- Le **prix de la licence sera majoré de 15€** si le renouvellement est effectué après le **31 octobre 2020**

Paiement :

- En ligne uniquement (choisir mode de paiement en ligne sur le formulaire)
- Pour les personnes souhaitant régler en 3 fois, contacter Vincent MARTIN avant la demande de licence, le règlement se fera par chèque (voir ci-dessous).

Le paiement est possible en trois fois. Pour cela, faire 3 chèques datés comme suit :

- 1 chèque daté du jour de la demande de licence
- 1 chèque daté au 01/02/2019
- 1 chèque daté au 01/03/2019

- Les juniors et plus jeunes bénéficient d'un **demi-tarif sur la part FFTRI** sur la licence CLUB COMPETITION et sur la licence CLUB LOISIR dans l'un ou l'autre des cas suivants :
 - Cas 1 : si les deux parents sont également licenciés
 - Cas 2 : s'ils sont plusieurs frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges junior ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non).
- Dans l'ensemble des cas, un justificatif doit être impérativement fourni : un certificat sur l'honneur ou une copie du livret de famille
- Cette réduction n'est pas visible sur l'espace FFTRI, et sera validée par le club. Pensez à la prendre en compte dans vos règlements!

– Pour les jeunes:

- Jean-Yves (06.85.14.24.42)



– Pour les adultes:

- Vincent (06.62.04.14.33)

